

SOMMAIRE DU N° 2 DE 1978

L'HOMOLOGATION JUDICIAIRE DES ACTES JURIDIQUES (2 ^e partie), par IVAN BALENSI	233
LE CONTRAT D'ÉCHANGE, par BLANCHE SOUSI-ROUBI	257
BIBLIOGRAPHIE <i>des ouvrages sur le droit civil et ouvrages auxiliaires</i> :	
A. France	292
B. Communautés européennes. Droit uniforme	325
C. Etranger. Droit comparé.....	325
JURISPRUDENCE FRANÇAISE <i>en matière de droit civil</i> :	
A. Personnes et droits de famille, par M. ROGER NERSON et Mme JACQUELINE RUBELLIN-DEVICHI	328
B. Obligations et contrats spéciaux :	
2. Responsabilité civile, par M. GEORGES DURRY	357
3. Contrats spéciaux, par M. GÉRARD CORNU.....	373
C. Propriété et droits réels, par M. CLAUDE GIVERDON.....	382
D. Successions et libéralités, par M. RENÉ SAVATIER.....	392
JURISPRUDENCE FRANÇAISE <i>en matière de droit judiciaire privé</i> , par MM. JACQUES NORMAND et ROGER PERROT.....	399
LÉGISLATION FRANÇAISE ET COMMUNAUTAIRE <i>en matière de droit privé</i> , par PHILIPPE JESTAZ et PIERRE GODÉ.....	430
DIX ANNÉES DE DROIT PRIVÉ LIBANAIS (1967-1977).....	452

*Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser à M. P. RAYNAUD
Professeur à l'Université de Paris II, 14, rue de Penthièvre, 92330 Sceaux*

ABONNEMENT ANNUEL 1978

France et dépt^e d'Outre-Mer..... 140 F.
Etranger..... 160 F.

C. C. P. « Revues SIREY » Paris 12976.93

Registre Comm. 572091007 B. R. C. Paris

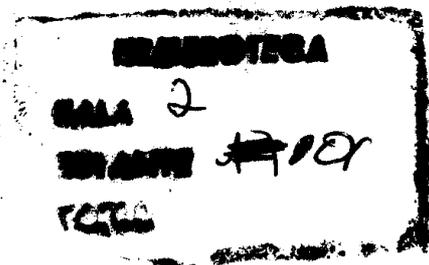
ÉDITIONS SIREY
22, Rue Soufflot, 75008 PARIS
033-07-18

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa premier de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Reproduction et traduction, même partielles, interdites. Tous droits réservés pour tous pays, y compris l'U.R.S.S. et les pays scandinaves.

REVUE trimestrielle DE DROIT CIVIL



Comité de Direction :

MM. A. ROUAST

René SAVATIER

Jacques FLOUR

Henry SOLUS (Directeur de 1938 à 1962)

Pierre RAYNAUD Directeur

Secrétaire de Rédaction :

Monique BANDRAC



EDITIONS SIREY 22 rue Soufflot 75005 Paris